

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4105)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL72

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les arguments quant à la dérive autoritaire du gouvernement et l'éviction du pouvoir législatif dans la gestion de crise sanitaire s'appliquent aussi bien aux territoires d'outre-mer et à la Nouvelle-Calédonie qu'à l'ensemble du territoire. Ce qui est mauvais pour les français de l'hexagone est mauvais pour l'ensemble des français. Nos territoires d'outre mer ont, eux aussi, fait les frais de la gestion désastreuse de cette crise. C'est pourquoi il est demandé la suppression de cet article.